

## A huit mois de la fin du Plan de relance économique

# Retour sur les solutions préconisées par le gouvernement

Innocent M'BADOUA

Libreville/Gabon

Le dernier décaissement de la tranche du Fonds monétaire international (FMI) pour accompagner le Gabon dans son Plan de relance économique (PRE) interviendra en avril 2020. Quelle est, aujourd'hui, la marge de manœuvre du gouvernement, à quelques huit mois de la fin de ce PRE ? Au regard des délais dans les actions et des instruments de politiques économiques, l'équipe gouvernementale dispose-t-elle encore des leviers pour accentuer la diversification de l'économie ? Quelle lisibilité offre-t-elle pour sa mise en actions durant le temps restant ? Face à une information économique difficilement disponible, l'opinion nationale s'interroge.



Photo : Yvet Philippe / L'Union

Relance économique : le contre-la-montre économique de l'équipe gouvernementale de Julien Nkoghe Bekale est engagé.

À la suite de la crise économique née de la chute des cours pétroliers, les chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (Cémac) avaient décidé de mettre en musique des Plans de re-

lance économique (PRE). En 2016, le Gabon a articulé le sien autour de huit secteurs dit prioritaires par le gouvernement : bois, agriculture, pêche, mines, hydrocarbures, bâtiment, numérique et tourisme.

Ce Plan visait à corriger les déséquilibres à travers le chômage, le déficit et la dette publics, le solde de la balance des paiements, le taux de croissance, la création d'emplois.

Le retour à l'équilibre macroéconomique du PRE reposait sur cinq objectifs à atteindre. A savoir : la réduction du déficit budgétaire à moins de 3%, conformément aux recommandations des chefs d'Etat à Yaoundé, le 23 décembre 2016; la réduction de la dette publique, pour la ramener à moins de 40 % du PIB; la correction de la balance de paiements, de sorte que le solde devienne durablement positif; l'appui à apporter au ministère de l'Emploi, qui doit créer plus de 30 000 emplois, d'ici à 2020, afin de lutter contre le chômage; enfin, le taux de croissance du PIB à hisser à plus de 5 %.

Certes, l'efficacité du PRE dépendait de la capacité des départements à réaliser leurs missions sectorielles. Ce plan comportait, dès sa gestation, quelques contradictions dans les chiffres. « En matière d'endettement public, l'encours de la dette s'établirait à 3160,1 milliards de FCFA à fin 2016. Soit un taux d'endettement de l'ordre de 39,4%

(hors avances consenties par la Banque centrale) en 2016, contre 37,3% en 2015, consécutivement au repli du PIB», avait précisé Emmanuel Issoso Ngondet, alors Premier ministre, dans sa Déclaration de politique générale.

Comment ramener à moins de 40 % quelque chose qui l'était déjà ?

**REFORMES.** Le Plan de relance devrait s'attaquer à des réformes audacieuses sur les plans fiscal et budgétaire, afin d'optimiser la collecte et l'utilisation de nos ressources publiques. Une démarche gouvernementale d'investissement, davantage articulée autour de l'entreprise privée et basée sur la promotion des Partenariats publics privés (PPP) devrait aussi naître de ce Plan. Notamment, « le développement de la fiscalité foncière, la modernisation des services et la dématérialisation des procédures, la lutte contre la fraude fiscale et la lutte contre l'informel », avait soutenu l'ancien Premier ministre devant les députés.

L'autre volet significatif de la relance économique était celui de la masse salariale, à travers les départs systématiques des personnes ayant atteint l'âge limite de la retraite, le programme des dé-

parts volontaires à la retraite, etc.

Les nobles ambitions de ce Plan en début 2017 étaient les suivantes: créer des nouvelles entreprises dans la transformation du bois, transformer le secteur agricole, moderniser la pêche, doper la création des start-up avec l'appui de la Banque mondiale, accélérer la transformation du secteur tourisme, des mines et des hydrocarbures.

Certes, de nombreux économistes avaient émis des réserves sur ce Plan car, avaient-ils estimé, on ne pouvait relancer l'économie sans assainir, au préalable, ... l'économie. C'est comme vouloir guérir une plaie sans d'abord la nettoyer.

Faute de statistiques actualisées, on ne peut appréhender l'efficacité du PRE à huit mois de son terme. Le constat fait est que le ressenti de la crise économique semble plus corsé pour les familles modestes et même la classe moyenne.

Le challenge de Julien Nkoghe Bekale se résume à une interrogation: comment apporter le bien-être à une population en huit mois lorsque cela a été difficile pendant deux ans ?

## Loi de Finances 2019/Adoption de nouvelles taxes

### Les inquiétudes de la CPG

MSM

Libreville/Gabon

Avec l'adoption de nouvelles taxes dans la Loi de finances 2019, la Confédération patronale gabonaise (CPG) s'est, maintes fois, interrogée sur leurs impacts réels sur l'économie. C'est dans cette optique que le bureau du patronat, conduit par son président, Alain Bâ Oumar, a eu, le 8 mars dernier, une importante séance de travail avec le ministre de l'Économie. Il s'agissait d'un échange franc et direct sur les préoccupations économiques en relation avec les activités des entreprises membres de la CPG. « Nous avons fait un tour d'horizon des problèmes économiques de tous



Photo : AEE

Le patronat veut connaître la destination de certaines taxes.

les jours que nous rencontrons. Nous avons également, comme à l'accoutumée, eu l'opportunité de faire des propositions à M. le ministre et ses collaborateurs », a confié Alain Bâ Oumar. Les discussions ont également tourné sur la mise en œuvre des nouvelles taxes prévues par la Loi de finances 2019. Notamment, la Contribution

spéciale de solidarité (CSS) entrée en vigueur le 15 mars 2017.

Il est question d'une taxe destinée au financement des soins de santé et de maternité des Gabonais économiquement faibles (Gef). La CPG souhaite que cette taxe soit directement versée à la structure chargée de l'assurance maladie. « Nous avons souhaité que les mécanismes prévus soient renforcés pour que ces taxes aillent vraiment là où elle doivent aller, et qu'elles ne transitent pas par le Trésor. Ce qui fait que parfois, il y a des déperditions. Ce n'est pas tout ce qui est collecté qui arrive à la Cnamgs (Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale, ndlr). La CPG souhaite que tout ce qui est collecté pour la Cnamgs y arrive, pour soigner ces Gabonais économiquement faibles », a insisté Alain Bâ Oumar.

Enfin, la nouvelle taxe sur la collecte des ordures ménagères a également fait l'objet de discussions. Celle-ci est un financement destiné aux collectivités locales, mais dont l'exécution n'est pas encore effective. C'est avec le ministre Jean-Marie Ogandaga, qu'on saura les modalités de son application.

## Communiqué du gouvernement

C'est avec une vive émotion que le gouvernement gabonais a appris le crash du vol ET 302 d'Ethiopian Airlines assurant la liaison Addis Abeba-Nairobi.

Le gouvernement gabonais présente ses sincères condoléances au gouvernement éthiopien qui déplore la disparition de 149 passagers et 8 membres d'équipage.

Le gouvernement gabonais partage également la tristesse des familles et des proches des victimes originaires de 35 pays frères et amis.

Le gouvernement adresse son soutien et témoigne toute sa solidarité en cette tragique circonstance aux gouvernements affligés par la disparition de leurs compatriotes.

Toutefois, le gouvernement gabonais tient à rassurer la communauté nationale, qu'aucun de ses compatriotes, passagers et membres d'équipage, ne faisait partie de ce vol.

Le gouvernement via sa Mission permanente est en contact avec les autorités éthiopiennes et la compagnie Ethiopian Airlines.

**Le porte-parole du gouvernement**  
Mme Nanette LONGA-MAKINDA

Ministère de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement chargé de la Promotion des Investissements Publics et Privés.



CABINET DU MINISTRE

---

Ordre National des Experts-Comptable (ONEC)  
Commission chargée de l'élection des membres du Premier Conseil de l'ONEC.  
Tél. : (+241) 01 74 22 83  
N° 005 /MEPPDPIPP/RGONEC

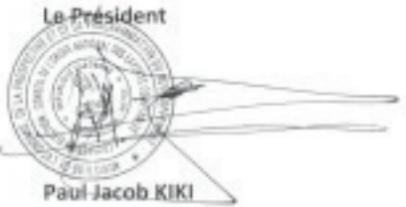
**COMMUNIQUE**  
(Report)

Le Président de la Commission d'organisation de la première élection du Conseil de l'ONEC porte à la connaissance des participants retardataires que la date limite du dépôt de la fiche d'inscription ainsi que du dossier complet de participation à cette élection, initialement prévue pour le lundi 11 mars 2019, est reportée au **vendredi 15 mars 2019 à 15 heures.**

En outre, il est précisé que conformément aux dispositions réglementaires de l'élection, le dossier de participation et les frais qui s'y rattachent doivent être déposés au Secrétariat Permanent de la Commission domicilié au siège du Conseil National de la Comptabilité.

Enfin, la Commission d'organisation rappelle qu'elle reste entièrement disposée pour apporter toutes les informations nécessaires et utiles à tous les requérants.

Fait à Libreville, le 08 mars 2019



Le Président  
Paul Jacob KIKI